

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Faire de l'innovation un accélérateur de la transition durable de notre économie****E102**

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement n°2023/2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111- 4, L 1511-2 et suivants, L 1611-4, L.4211-1 et L 4221-1 et suivants, L.5721-1 et suivants
- VU** la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière ;
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, ayant créé la Banque publique d'investissement,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire
- VU** le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes de la convention entre l'Etat et la Région pour le versement des crédits de l'Etat 2025 pour financer le fonctionnement des pôles en Pays de la Loire figurant en 1.1 annexe 1

D'AUTORISER

La Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

au GIP ATLANPOLE pour le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies, pour son programme d'actions 2025, une subvention de 131 659 €(AE) sur un montant subventionnable de 211 781 €TTC

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1. annexe 2

D'AUTORISER

La Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

au Pôle de compétitivité EMC2 pour son programme d'actions 2025, une subvention de 178 632 €(AE) sur un montant subventionnable de 1 513 104 €HT

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 3

D'AUTORISER

La Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

au Pôle de compétitivité IDFORCAR (enseigne ID4Mobility) pour son programme d'actions 2025, une subvention de 57 827 €(AE)

sur un montant subventionnable de 236 000 €HT

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 4

D'AUTORISER

la Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

au Pôle de compétitivité Images & Réseaux pour son programme d'actions 2025, une subvention de 41 638 €(AE) sur un montant subventionnable de 240 786 €HT

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 5

D'AUTORISER

La Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

au Pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique pour son programme d'actions 2025, une subvention de 50 652 €(AE) sur un montant subventionnable de 326 892 €HT

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 6

D'AUTORISER

La Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

au Pôle de compétitivité S2E2, pour son programme d'actions 2025, une subvention de 30 232 €(AE) sur un montant subventionnable de 250 226 €HT

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 7

D'AUTORISER

La Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 405 000 €(AE) sur une dépense subventionnable de 1 651 883 €HT à l'association NEOPOLIA de Saint Nazaire (44) en vue d'accompagner son programme d'actions 2025,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 405 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 1.1 annexe 8,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 96 000 €(AE) sur une dépense subventionnable de 212 000 €HT à l'association NOVA CHILD de Cholet (49) en vue d'accompagner son programme d'actions 2025,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 96 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 9,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 11 500 €(AE) sur une dépense subventionnable de 26 950 €HT au Pôle EMC2 de Bouguenais (44) en vue d'accompagner le déploiement du programme national PEON en Pays de la Loire,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 11 500 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 1.1 annexe 10,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER
un prêt de 500 000 € (AP) au taux de 1,2 % TEG à la société EQUIUM GROUPE de Saint-Herblain (44) pour accompagner un projet de développement et d'innovation,

D'AFFECTER
une autorisation de programme de 500 000 €,

D'APPROUVER
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1.1 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 150 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 1 038 186 € HT et un prêt de 150 000 € (AP) au taux de 2,4 % TEG à la société EUROPE TECHNOLOGIES de Carquefou (44) pour accompagner un projet de développement et d'innovation,

D'AFFECTER
une autorisation de programme de 300 000 €,

D'APPROUVER
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1.2 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention en nature de 2220 €, sur la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2030 et dans le cadre du régime de « minimis », en faveur de la SEMITAN, pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain du Lycée Jacques Cassard à Nantes afin de poursuivre l'expérimentation du passeur Navibus H2 Erdre,

D'APPROUVER
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.2 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 300 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT à la société DEFONTAINE de La Bruffière (85) pour accompagner un projet de banc de test des couronnes d'orientation pour les éoliennes en mer de grande puissance,

D'AFFECTER
une autorisation de programme de 300 000 €,

D'APPROUVER
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 3.1.1 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer

D'ATTRIBUER
une subvention de 5 000 € (AE) à l'association Data Nantes pour l'événement salon de la data et de l'IA 2025 sur un montant subventionnable de 193 600 € HT

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement de 5 000 €,

D'APPROUVER
Les termes de la convention attributive correspondante présentée en 3.2.1 annexe 1,

D'AUTORISER
La Présidente à la signer

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°4 à la convention n° 2019_14188_14190 relative au projet collaboratif de R&D AMITHER figurant en 4.1 annexe 1, portant sur la prolongation de la durée et le rééchelonnement du prêt régional attribué à la société ALGOSOURCE (44) par délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Jean-Luc CATANZARO, Claire HUGUES, Christelle MORANÇAIS, Samia SOULTANI-VIGNERON, Richard THIRIET, Antoine CHÉREAU.

REÇU le 02/10/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs